

TENUE VESTIMENTAIRE – TIR À L'ARC

Récapitulatif – Saison sportive FFTA 2027

Compétitions et entraînements en clubs / compagnies

Ce document synthétise les règles vestimentaires examinées dans le règlement sportif et d'arbitrage FFTA pour la saison 2027 et distingue les règles de compétition de celles applicables aux entraînements ordinaires.

1. En compétition

Les prescriptions vestimentaires fédérales concernent les compétitions entrant dans le champ prévu par le règlement. Elles ne doivent pas être transposées automatiquement aux séances ordinaires d'entraînement.

Élément	Règle générale en compétition
Haut – femmes	Blouse, corsage, chemise, polo, tee-shirt ou top (manches longues ou courtes), qui est un vêtement féminin qui couvre la partie supérieure du corps, devant et derrière, et qui est fixé par au moins une bretelle / ficelle sur chaque épaule.
Haut – hommes	Chemise, polo ou tee-shirt, manches longues ou courtes.
Bas – femmes	Robe, jupe, jupe-culotte, pantalon, pantacourt, legging, bermuda ou short.
Bas – hommes	Pantalon, pantacourt, bermuda ou short.
Short / jupe	Longueur minimale appréciée par rapport à l'extrémité des doigts lorsque le bras et les doigts sont tendus le long du corps.
Chaussures	Chaussures fermées et adaptées. Pieds nus et certaines chaussures ouvertes ou de ville ne sont pas admis.
Météo	Surpantalon, veste chaude ou imperméable, pull-over, gilet et couvre-chef possibles selon les conditions.
Capuche	Ne doit pas être portée lorsque l'archer est en situation de tir.

2. Principales interdictions en compétition

- Torse nu.
- Maillot de corps.
- Vêtements transparents.
- Les pantalons de type jean, denim et assimilés (autres que blancs) ou déchirés ou les pantalons trop grands, trop larges type Baggy's, sous réserve des exceptions prévues selon le type de compétition.
- Éléments vestimentaires de type camouflage.

3. Tenue de club et compétitions par équipes

Pour constituer une tenue uniforme de club, les membres concernés doivent porter un haut identique et des bas de même couleur. Le haut doit permettre l'identification du club, notamment par son nom, son insigne ou son logo.

Dans les compétitions des filières par équipes de club, les obligations sont renforcées : les membres de l'équipe et, selon les dispositions applicables, le capitaine, le coach ou l'entraîneur doivent respecter la tenue de club uniforme.

4. Cas particuliers

Parcours : Les vêtements et chaussures doivent être adaptés au terrain. Le jean bénéficie d'une exception en individuel pendant les épreuves de parcours, mais pas pour les cérémonies protocolaires.

Compétitions sélectives : En compétition par équipes de club, tous les participants doivent porter la tenue de club pendant toute la compétition, y compris les archers engagés en individuel si l'épreuve leur est ouverte.

Tous les membres d'une même équipe, ainsi que le capitaine, le coach et l'entraîneur, doivent porter une tenue de club uniforme.

Les tenues PPF, de structures déconcentrées, de sponsors ou de marques sont interdites.

Run Archery : (en dehors des cérémonies) Les vêtements de course adaptés aux conditions climatiques et les chaussures de course fermées sont admis ; les règles propres à cette discipline doivent être respectées.

Beursault : Tenues de compagnie, tenues de club ou tenues blanches selon les prescriptions spécifiques de la discipline.

5. Podiums et cérémonies protocolaires

Les règles applicables aux cérémonies peuvent être plus strictes que celles admises pendant l'épreuve. Une tenue autorisée pendant le tir peut donc ne pas être admise sur un podium. Il convient de prévoir une tenue conforme pour les cérémonies d'ouverture, de clôture et de remise des récompenses.

Quelle que soit la discipline et lors de toute forme de cérémonie protocolaire, les compétiteurs doivent être vêtus :

- De la tenue de club, de département, de région ou de la tenue PPF;
- D'une tenue blanche.

6. Entraînements dans les clubs et compagnies

À l'entraînement, il convient de se référer au règlement intérieur du club ou de la compagnie, aux règles d'utilisation du terrain ou du gymnase et aux consignes de sécurité applicables à la séance. La tenue doit rester compatible avec le tir : vêtements ne risquant pas d'interférer avec la corde ou l'arc, chaussures adaptées au lieu de pratique et respect des consignes de sécurité fixées par les responsables.

8. À retenir

COMPÉTITION : application des prescriptions vestimentaires fédérales correspondant à l'épreuve concernée.

ENTRAÎNEMENT : règlement intérieur, règles propres au lieu de pratique et consignes de sécurité du club ou de la compagnie.

Source de référence : Fédération Française de Tir à l'Arc – Règlements sportifs et arbitrage, saison 2027, version du 21 juillet 2026. Pour toute décision ou contestation, il convient de vérifier le texte officiel intégral et le règlement intérieur de la structure concernée.

[FFTA Règlements sportifs et arbitrage saison 2027.pdf](#)

Règlement de la Compagnie des archers de Marly-le-Roi

Tenues vestimentaires

Lors des compétitions, remises de récompenses et cérémonies, les archers de la compagnie doivent se conformer au règlement de la FFTA.

Lors des entraînements organisés dans nos locaux, le règlement de la FFTA s'applique en complément du règlement intérieur de la compagnie et des règles fixées par la mairie pour l'utilisation des infrastructures sportives de Marly-le-Roi.



1. Règlement intérieur général des complexes sportifs et gymnases de la Ville de Marly-le-Roi

- **Les chaussures de sport** : Le port de baskets propres, **exclusivement réservées à l'usage en salle**, est obligatoire. **Il est strictement interdit d'utiliser les chaussures portées à l'extérieur afin de préserver les revêtements synthétiques et les parquets**. Les chaussures ne doivent pas laisser de traces au sol
- **Les vêtements** : Une **tenue de sport adaptée**, correcte et propre est exigée pour toute activité. Les utilisateurs doivent se changer dans les vestiaires prévus à cet effet.

<https://www.marlyleroi.fr/Stades-&-gymnases/467/>



2. Règlement de notre Compagnie en complément des règles de la FFTA et de la ville

- Lors des entraînements, **le tee-shirt blanc de la Compagnie et un pantalon de sport sont requis.** Le port d'un pantalon blanc est recommandé.
- Lors des manifestations (Tir de la Saint Sébastien, Tir du Roi), cérémonies et passages de flèches, **le tee-shirt ou polo (blanc) de la Compagnie ainsi qu'un pantalon blanc sont obligatoires.**
- Le polo bleu de la Compagnie est dédié uniquement aux parcours extérieurs.
- **Le port d'un jean de couleur (sauf le blanc) est formellement interdit.**